



Porter plainte ou pas contre mon mari (insultes) ?

Par **Visiteur**, le **02/12/2016 à 20:09**

Bonjour,

Je reviens vers vous pour un sujet où j'avais demandé conseil.

J'ai enfin trouvé un appartement. Mon mari veut à tout prix que je "dégage rapidement" (je le cite).

Depuis qu'il sait que j'ai les clefs de cet appartement, il n'a de cesse de m'humilier, les insultes pleuvent. Il m'aide pour apporter des cartons dans mon appartement, dans le but que tout aille vite. J'en ai fait part à mon avocate qui me dit d'attendre. Attendre quoi ?

Aujourd'hui, j'ai passé une visite chez mon cardiologue, qui m'a trouvée très stressée. Je titube de fatigue, ne dors presque plus à un point que, dès mardi, mon cardiologue doit me poser un petit appareil à garder 24 h. Je dois attendre quoi ? De mourir pour que je dégage plus vite ? J'aimerais savoir si une plainte m'aiderait à pouvoir "dégager" plus vite ? J'ai RV avec mon avocate le 07/12. Serait-il mieux d'aller porter plainte avant de la rencontrer ?

Je vous remercie de m'avoir lue. J'attends votre réponse avec un grand intérêt.

Par **Visiteur**, le **03/12/2016 à 12:00**

Merci de votre réponse .Bien sur je peux me rapprocher des associations pour femmes

battues .

Mais ma question , reposait sur le fait ...Est-ce qu'il serait bon que j'aille porter plainte auprès de la police , pour toutes ces choses qui me sont infligées? Et de ce fait, pouvoir partir de ""chez mon mari "" sans qu'il me soit reprochée de ""quitter le domicile conjugal "" ? Or ce n'est pas moi qui veut le quitter , on me prie de ""dégager" ! Il y a assez de motifs pour que je parte sans être par la suite inquiétée non?

Par **SJ4**, le **03/12/2016** à **19:23**

bonjour,
pour qu'il y ai injure, il faut qu'une tierce personne entende les insultes. si vous êtes la seule à en avoir connaissance, alors il n'y a pas de délit.
voir si les conditions sont réunies pour le délit d'harcèlement moral que je connais trop peu pour me prononcer.

Par **Visiteur**, le **03/12/2016** à **20:56**

Merci de votre réponse "SJA" . Mes enfants en ont entendu ...Dans le genre > Et bien d'autres . Il a reconnu devant 2 psychiatres qu'il avait voulu me passer par la fenêtre , et m'étrangler 2 fois ..

Par **Visiteur**, le **03/12/2016** à **22:25**

Bsr,
Vous avez maintenant un appartement, le 16 novembre, vous disiez que vous y habitiez, je ne comprends pas votre histoire!
Où en est la procédure de divorce ?

Par **Visiteur**, le **04/12/2016** à **06:26**

""Pragma"" .Le 16/11 j'ai eu l'accord d'un propriétaire pour 1 appartement . Je ne pense pas avoir dit , que j'y habitais . Sauf erreur de ma part . J'ai alors contacté mon avocate .Elle m'a dit , de ne pas partir du domicile conjugal (mon mari a un logement de fonction) . Depuis que j'ai les clefs du nouvel appartement , mon mari veut que je ""dégage chez lui"" .La situation c'est aggravée depuis lors. Comme je l'ai expliqué dans les précédents messages . Je demande une séparation de corps , mais au vue de la situation qui devient de plus en plus difficile , j'aimerais effectivement aller vivre dans l'appartement que j'ai obtenu. Cependant je ne veux pas me mettre dans mon tort , c'est pourquoi , j'ai demandé si une plainte à la police avec tous les aléas que je rencontre , il était possible d'aller y vivre sans qu'on m'impute le motif ""abandon de domicile "" ? Pour l'instant je vis ""encore avec mon mari " . Si vous relisez bien mes messages , je crois m'avoir clairement expliqué sur les difficultés que je rencontre .